

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 22 JUIN à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 16 JUIN 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoint
- Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES :- Mme Géraldine MADOUNARI - M. Bruno CASSEN - M. Eric DARRIERE

POUVOIRS :

- Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR
- M. Bruno CASSEN donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD
- M. Eric DARRIERE donne pouvoir à Mme Marie-Constance BERTHELON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : CESSIION DU LOCAL 27 RUE SAINT VINCENT

La Ville est propriétaire d'un local à usage de cave, situé au sous-sol de l'immeuble en copropriété, dénommé Toki Eder, sis 27 rue Saint-Vincent.

Depuis 1984, ce local est mis à disposition de la Pena Taurine, à titre gratuit, afin de lui permettre de mener à bien ses activités. D'une surface de 122,55 m², il se compose d'une salle de réunion, d'un bar, d'une pièce de réception et de sanitaires.

En 2016, la Ville a proposé, aux membres de cette association, la cession de ce local dont elle n'a pas l'utilité et dont la valeur vénale a été estimée, par France Domaine, à 42 850 €.

Après discussions, la Ville et les représentants de la Pena Taurine se sont entendus sur un niveau de transaction fixé à 30 000 €. Ce prix étant justifié par le fait que ce local, dans sa configuration actuelle et eu égard aux règles de sécurité, n'est plus adapté à recevoir du public. Son utilisation est donc désormais restreinte et les travaux nécessaires pour y remédier s'avèrent très coûteux.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE LALANNE, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL AVEC 34 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION, celle de Madame Nadine PEYRIN**

APPROUVE la cession du lot n° 1 (82/1000èmes) de la copropriété de l'immeuble cadastrée AE n° 552 sis 27 rue Saint-Vincent, à la Pena Taurine ou toute société qui s'y substituerait, au prix de 30 000 €,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique de transfert de propriété correspondant, qui sera reçu par Maître LOUSTALOT, Notaire à Dax, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20170622-11-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 26 Juin 2017

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».